



LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION  
18 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE  
18 décembre 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27  
Présents : 10  
Votants : 15

**OBJET**

TARIFS 2026 DES MANIFESTATIONS  
CULTURELLES ET DES  
CONSOMMATIONS

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0



Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 18 décembre 2025, légalement convoqué le 11 décembre 2025, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire, pour délibérer valablement sans condition de quorum l'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre 2025 à 10 h 00, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire

**Étaient présents :** Mesdames Mariannick MORVAN, Maire, Claire HERLIN, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Fleurine BOCQUILLON, Lea PHALIPPOUX,  
Messieurs Ariel SHEPS, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUDET, Florian DAVID

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Hervé FRANEL  
Monsieur Stéphane RAYNAL  
Monsieur Laurent PERTHUIS  
Madame Maria PIRKA  
Madame Caroline ARAMINTHE

**Donne pouvoir à :**

Madame Marie-Solange GRILLOT  
Madame Claire HERLIN  
Monsieur Ariel SHEPS  
Madame Mariannick MORVAN  
Madame Lea PHALIPPOUX

**Était (ent) absent (es) :** Mesdames Alexa PELAGE, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN Messieurs Sylvain PASTORELLO, Julien CAYZAC, José AZEVEDO, Agostino MUZZIN, Mickael SHEPS

**DELIBERATION**

**TARIFS 2026 DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET DES  
CONSOMMATIONS**

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l'animation et à la communication, rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des entrées des manifestations à caractères culturelles et les tarifs des consommations proposées à la vente à l'occasion de ces mêmes manifestations, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 et suivants,

**VU** l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**FIXE** et **MAINTIENT** comme suit les tarifs des entrées des manifestations à caractères culturelles :

	Tarifs applicables :
Concert théâtre, spectacle jeune public, conférences, soirées dansantes, contes, festival	2,00 €, 3,00 €, 4,00 €, 5,00 €, 6,00 €, 7,00 €, 8,00 €, 10,00 €, 12,00 €, 15,00 €

Carte Pass Festival Carte Blanche à  
un instrument /WE du Rire

25 € - 20 €

**FIXE et MAINTIENT** comme suit les tarifs des consommations proposées à la vente à l'occasion des manifestations à caractère culturelles :

Soda, jus d'orange (canette)	1,50 €
Bière (canette)	2,50€
Thé, café	1,00€
Petite bouteille d'eau	1,00€
Grande bouteille d'eau	2,00€
Vin (bouteille – pichet 75cl)	6,00€
Vin (verre)	2,00€
Cidre (bouteille)	4,00€
Champagne (bouteille)	20,00€

**DECIDE** d'appliquer ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70632 du budget.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,  
Mariannick MORVAN

